L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureau : 73 rue de Chartres.
NOUVELLE-ORLEANS.
VENDREDI, 25 OCTOBRE 1889.

PETITES ANNONCES.

MME E. MURRAY, modiste fashionable (Style Parisien) a transféré son établissement No 3 Chartres au No 136 rue du Canal. [illegible]

—A LOUER.—

[illegible] Septembre et Moreau. [illegible]

ON DEMANDE.

UNE bonne d'enfants capable, [illegible] et bien recommandée. S'adresser [illegible] No 410 rue Prytania [illegible]

UN jeune [illegible] à la machine. [illegible] S'adresser 51 Conti. [illegible]

DEMANDES D'EMPLOI.

DES [illegible] S'adresser à l'Hôtel des [illegible] No 13 rue Dumaine. 15 oct—1m

ANNONCES JUDICIAIRES.

PAR LE CONSTABLE.

Par consentement des parties intéressées.

Etat de la Louisiane vs. [illegible]

DEUXIEME COUR DE CITE DE LA NOUVELLE-ORLEANS—No 180.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. Chas H. Lavillebeuvre, juge de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je vendrai à l'encan, par consentement des parties intéressées, le SAMEDI, 26me jour d'octobre 1889, à midi, à l'emplacement du défendeur dans cette affaire, No 396 rue Douane, près Prieur, dans le Deuxième District de cette ville, la propriété décrite ci-après, à savoir—

Le contenu de la grocerie consistant en groceries, liqueurs, vins, glacières, comptoirs, étagères et aussi bavette, installations, &c., &c., d'après un inventaire enregistré en mon bureau.

Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée.

Conditions—Comptant sur les lieux.

P. AD. FORTIER,
Constable de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.
26 oct—26 26

Etat de la Louisiane vs. Warner de Penn.

QUATRIEME COUR DE CITE DE LA Nouvelle-Orléans — No 136. — En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Hon. H. H. Price, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, agissant pour l'Hon. R. H. Marr, Jr, juge de la Quatrième Cour de Cité, absent sur congé, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à mon entrepôt, No 1036 rue Magazine, dans le Sixième District de cette ville, le SAMEDI, 2 novembre 1889, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un cheval bl-nc; une voiture non couverte, à quatre roues, et harnais.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

M. F. MICHEL,
Constable de la Quatrième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans. 24oct—24 28—nov2

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Mme Ernestine Johnson

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 27,686—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Jacob Schoen, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
25 oct—25 31—3nov.

Succession de Joseph Balsam et femme.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 26,131—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte présenté par Alfred Balsam, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour
E. A. LUMINAIS, Greffier.
17 oct—17 22 26

Succession de Adolphe Emile Scheidecker.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 25,956—Division B.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Charlotte Trouilly, veuve de Adolphe Emile Scheidecker, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
18 oct—18 23 27

Succession de W. L. Palmer.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 28,158—Division D—Attendu que Jno M. Baldwin a présenté une pétition à la Cour, à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu W. L. Palmer, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
17 oct—17 22 26

Succession de Mme Rosina Sdeib, femme décédée de Frederick Probst.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 28,017—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte provisoire présenté par John Munsch, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
17 oct—17 22 26

Succession de Veuve J. B. Lavigne.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 27,564—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte final présenté par E. M. Rouzan, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
16 oct—16 20 25

Compagnie d'assurances mutuelles DES MARCHANDS De la Nouvelle-Orléans.

No 104 rue du Canal.

TRENTE-CINQUIEME ETAT DE SITUATION ANNUELLE

La compagnie publie l'exposé suivant, conformément à ce qu'exige sa charte

Primes reçues pendant l'année expirée le 31 mai 1889, y compris les primes non acquises de l'année précédente:		
Sur risques d'incendie	$158,886 75	
Sur risques maritimes	3,042 06	
Sur risques de rivières	6,628 62	
Total des primes	$168,557 43	
Moins,—Primes non acquises	49,662	
Primes nettes acquises au 31 mai 1889		$118,894 43
Pertes payées:		
Sur risques de feu	40,842 22	
Sur risques maritimes	1,507 33	
Sur risques de rivières	2,847 38	
Taxes et dépenses, moins intérêts	22,707 36	
Réassurances et primes rendues	13,840 40	
		81,745 29
Profits		$37,119 14
La Compagnie possède l'actif suivant:		
Propriétés foncières	$231,632 39	
Actions de banques et de chemins de fer	30,442 56	
Billets garantis par hypothèques et dépôt de valeurs	77,845 62	
Billets recevables	31,424 76	
Primes en cours de collection	18,130 92	
Certificats à dépôt de ville	26,207 50	
Billets hypothécaires en pay jugement	4,285 00	
Argent comptant	19,036 44	
		$452,735 11

L'exposé ci-dessus est une copie [illegible] vraie et correcte des livres de la Compagnie.

(Signé) F. POURSINE, Président.
JULES MONTROUGE, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans, Ville de la Nouvelle-Orléans.

Fait sous serment pardevant moi, ce [illegible] jour de juin 1889.
(Signé) JAS. FAHEY, Notaire.

DIRECTEURS.
[illegible]
W. Bancroft.

[illegible] de la Compagnie de [illegible] Nouvelle-Orléans, 12 octobre 1889. [illegible] F. M. [illegible] de la Compagnie.
F. BERT CAUSSE, Jun., Secrétaire.
13 oct—30t

ATTRAIT SANS PRECEDENT!

PLUS D'UN MILLION DISTRIBUÉ.

L.S.L.

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane

Incorporée par la Législature, dans un but de charité et pour aider au développement de l'enseignement public.

La charte de la Compagnie a été validée, par un vote populaire écrasant, et renouvelée par la présente Constitution de l'Etat, adoptée le 2 décembre 1879.

Les grands tirages extraordinaires ont lieu semi-annuellement (Juin et Décembre) et les grands tirages à un numéro simple ont lieu tous les autres dix mois de l'année, et ont tous lieu en public, à l'Académie de Musique, à la Nouvelle-Orléans.

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-similé de nos signatures.

G. T. Beauregard
J. A. Early
Commissaires.

Grand Tirage Mensuel,
—A—
L'ACADÉMIE DE MUSIQUE,
NOUVELLE-ORLEANS,
MARDI, 12 NOVEMBRE 1889

GROS LOT: $300,000

100,000 Billets à Vingt Dollars; Demi-Billet $10; Quart de Billet $5 00; Dixième de Billet $2 00; Vingtième de Billet $1 00.

LISTE DES LOTS:

1	Lot de	$300,000, soit	$300,000
1	Lot de	100,000	100,000
1	Lot de	50,000	50,000
1	Lot de	25,000	25,000
2	Lots de	10,000	20,000
5	Lots de	5,000	25,000
25	Lots de	1,000	25,000
100	Lots de	500	50,000
200	Lots de	300	60,000
500	Lots de	200	100,000

PRIX D'APPROXIMATION:

100 Lots de $500, soit		$50,000
100 Lots de $300		30,000
100 Lots de $200		20,000

PRIX TERMINAUX.

999 Lots de $100, soit	$99,900
999 Lots de $100	99,900

3,134 Lots se montant à $1,054,800

On demande des agents partout.

☞ Pour les prix à payer par les Clubs, ou pour tous renseignements que l'on voudrait avoir, s'adresser au soussigné. [illegible]

IMPORTANT.

Envoyez par Postal Note, Express Money Order, ou cheque de New York, dans des lettres ordinaires. Monnaie courante par l'Express.

S'adresser à

M. A. DAUPHIN,
Nouvelle-Orléans, Lne.

Adressez vos lettres enregistrées contenant de l'argent à la

New Orleans National Bank,
New Orleans, La.

[illegible]

L'ABEILLE — DE LA — Nouvelle-Orléans

JOURNAL QUOTIDIEN,
—AVEC UNE—
EDITION HEBDOMADAIRE
PARAISSANT
—LE—
SAMEDI MATIN

Contenant toutes les matières publiées pendant la semaine dans l'édition quotidienne.

L'Edition hebdomadaire, réunissant en un seul numéro toutes les nouvelles de la semaine, compte beaucoup d'abonnés et de lecteurs en Europe.

BUREAUX ET ATELIERS,
No 73 RUE DE CHARTRES
Entre Conti et Bienville.

ABONNEMENTS.

EDITION QUOTIDIENNE.

Un an	$12 00
Six mois	6 00
Trois mois	3 00
Un mois	1 00

EDITION HEBDOMADAIRE.

Un an	$3 00
Six mois	1 50
Quatre mois	1 00
Un mois	25

On s'abonne à la semaine avec les porteurs et les marchands de journaux.

L'ABEILLE,

Fondée le 1er septembre 1827, est le plus ancien journal quotidien de la Louisiane et du Sud-Ouest.

Elle est lue par toute la population franco-louisianaise et est conséquemment, au point de vue des annonces, un excellent organe de publicité.

Elle est reçue non-seulement dans toutes les paroisses créoles de la Louisiane, mais dans les Etats voisins, au Mexique, aux Antilles, en Europe, partout enfin où on lit le français et où on s'intéresse aux affaires de notre pays.

L'ABEILLE publie tous les jours, en outre des matières politiques, littéraires et locales:

Des dépêches télégraphiques complètes de tous les points des Etats-Unis et de l'étranger.

Un Bulletin maritime.

Une liste des navires en partance dans les ports étrangers et américains pour la Nouvelle-Orléans.

Une liste des navires dans le port de la Nouvelle-Orléans.

Un Bulletin Financier.

Un Bulletin Commercial.

Les heures de départ et d'arrivée des trains de chemins de fer.

Les jours de départ des bateaux à vapeur.

BUREAUX ET ATELIERS
73......CHARTRES......73

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Samuel [illegible]

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—Nos 22,200 et 25,[illegible]—En vertu d'un writ de fieri facias, contre Alphonse Philips, comme notaire public [illegible] à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles entre Gravier et l'Allée Commerciale, dans le premier district de cette ville, le SAMEDI, 2 novembre 1889, à midi, des propriétés ci-après décrites, à savoir:

1° La moitié indivise de trois lots de terre avec les améliorations qui s'y trouvent dans le Quatrième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St-Charles, Carondelet, Jackson et Josephine, désignés par les numéros Un, Deux, Trois, et formant une portion de terre mesurant quatre-vingt quinze pieds, 11 pouces [illegible] de face à la rue St-Charles sur cent vingt-sept pieds, dix pouces et cinq lignes de profondeur [illegible] face à la rue Jackson, [illegible]

2° Aussi une moitié indivise de quatre lots de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le Sixième District de cette ville, désignés par les Nos un, deux et trois et dix huit de l'îlet cinquante-cinq, borné par les rues Pitt, Prytania, Berlin et l'avenue Napoléon, d'après un plan lithographié déposé au bureau de Mansuel, notaire public; [illegible]

3° Aussi, une moitié indivise de quatre lots de terre dans l'îlet borné par les rues Toledano, Clara, St Patrick et Harmonie, [illegible] Acq. L. 92—fol. 224

4° Aussi, le lot huit, dans l'îlet cent quatre-vingt douze, borné par les rues St-Louis, Toulouse, Robertson et Claiborne, [illegible] Acq. L. 131—fol. 556.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. BROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
1er oct—1,8,15,22,29—2 nov

ANNONCE JUDICIAIRE.

Frank Michon, Ant; Mme E. H. Achine [illegible]

COUR CIVILE DE DISTRICT, pour la paroisse d'Orléans—No 24,536—En vertu d'un writ de fieri facias contre A. Kenner [illegible] à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, dans le premier district de cette ville, le SAMEDI, 26 octobre 1889, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans l'îlet borné par les rues Bienville, Conti, Dauphine et Bourbon, [illegible] passé pardevant Chas Reilo, notaire, le 9 avril 1861 de Geo. Graver et son épouse Mary aliàs [illegible] A. Kenner, enregistré dans le livre 114, folio 312.)

Saisi dans l'affaire ci-dessus comme la propriété de A. Kenner.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. BROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
26 sept—[illegible]—oct 7,14,21,26

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente par le Shérif Civil de terres améliorées sur le Chemin de Gentilly, à environ 10 milles de la ville, convenables pour fermes, vacheries ou pacages, etc.

Dans l'affaire de—

Veuve A. C. H. de Marmillon vs Henry Vinyard.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 27,736—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 16 novembre 1889, à midi, de la propriété ci-décrite, à savoir:

1° Un morceau de terre situé sur le Chemin de Gentilly, dans le Troisième District de cette ville, [illegible]

2° Un morceau de terre situé sur le Chemin de Gentilly du côté gauche du lac, [illegible]

3° Un autre morceau de terre situé à la droite du Chemin de Gentilly, [illegible]

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. BROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
15oct—15 22 29—nov5 12 16

ANNONCE JUDICIAIRE.

John J. Paquette vs Sidney Parcidage.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 28,054—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 16 novembre 1889, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Une certaine portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, située dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Lyon, Laurel, Bordeaux et Annunciation (anciennement Jersey) désignée par la lettre "B" et mesurant quarante pieds de face à la rue Lyon [illegible]

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. BROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
15oct—15 22 29—5 12 16nov.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété commerciale de valeur rue Perdido.

Factors' and Traders' Insurance Co vs Mme Mary Ann Levi, femme de A. Levi, et als.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans — No 26,411. — En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 26 octobre 1889, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, privilèges et dépendances qui y appartiennent, situé dans le premier district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Perdido, Poydras, Carondelet et Baronne, et désigné par la lettre B, sur un plan [illegible]

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. BROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
26 sept—26—2 9 16 23 26 oct

BASILE BARES,
AUTEUR DE PIANOS.
24 Rue Royale, N.O.
SEUL AGENT POUR LES
Pianos GAVEAU, de Paris,

[illegible]

ANNONCES JUDICIAIRES.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Je certifie que le 7ème jour d'octobre 1889, jugement a été rendu en cette cour dans l'affaire ci-dessus dans les termes et chiffres suivants, à savoir: Interdiction de Angèle Candide Avinerd, femme de Michael Hoeffner, No 27,797, Division [illegible]

Cette affaire a eu lieu aujourd'hui; présents, T. L. Bayne J. pour le demandeur, Félix J. Fried, curateur ad hoc. Après avoir entendu les plaidoyers, les témoignages et les avocats, la cour, considérant le rapport des experts [illegible] et l'évidence et la loi étant en faveur du demandeur, et pour les raisons orales [illegible]

Il est ordonné, adjugé et décrété qu'il y ait jugement d'interdiction contre Angèle Candide Avinerd la déclarant incapable de prendre soin de sa personne ou d'administrer ses biens; que Michael Hoeffner soit nommé curateur pour administrer ses biens et prendre soin de sa personne avec les formalités prescrites par la loi.

Jugement rendu le 7 octobre 1889.
Jugement signé le 15 octobre 1889.
(Signé) FRED. D. KING,
Juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, siégeant à la place de l'Hon N. H. Rightor, juge de la dite Cour, Division D, maintenant absent en congé.

En foi de quoi j'ai apposé ici ma signature et le sceau de la dite cour en la ville de la Nouvelle-Orléans, le dix septième jour d'octobre de l'An de Notre Seigneur Mil-Huit-Cent-Quatre-Vingt-Neuf.

HUGUES J. LAVERGNE, Député Greffier.
20 oct—

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans. Je certifie par le présent que le 27me jour de septembre 1889, jugement a été rendu dans cette Cour, dans l'affaire suivante dans les mots et chiffres comme suit, à savoir—

Dans l'affaire de l'interdiction de Mlle Nellie Villere—No 27,779—Division C—Cette affaire a été jugée aujourd'hui. Présents: MM. P. E. Theard & Fils pour la poursuite et N. E. Roberts, Esq., pour la défense; et, après avoir entendu les plaidoiries, les témoignages et les avocats, la cour, considérant que les témoignages ont pleinement établi que la défenderesse devrait être interdite;

Il est ordonné, adjugé et décrété qu'il y ait jugement déclarant la dite défenderesse, Nellie Villere, incapable de prendre soin de sa personne et de sa propriété ou de contracter aucun acte valide qui pourrait être contracté par une personne saine d'esprit; et que, en conséquence, elle soit et est par le présent interdite à toutes fins et objets.

Il est de plus ordonné, adjugé et décrété que les honoraires du docteur F. E. Archinard, médecin expert, soient fixés à vingt cinq dollars, et que les honoraires de N. E. Roberts, Esq., avocat pour la défenderesse, soient fixés à trente dollars, et que les dits honoraires soient taxés comme frais dans cette affaire et que tous frais soient payés par la défenderesse.

Jugement rendu le 27 septembre 1889.
Jugement signé le 2 octobre 1889.
(Signé) FRED D. KING,
Juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, siégeant à la place de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la dite Cour, Division C, actuellement en congé.

En témoignage duquel j'ai apposé ma signature et le sceau de la dite Cour, dans la ville de la Nouvelle Orléans, ce 2ème jour du mois d'octobre en l'année de Notre Seigneur mil huit cent quatre-vingt-neuf.

HUGUES J. LAVERGNE, Député Greffier.
15oct—15 20 24

AVIS AUX CREANCIERS

Joseph Schneiderer vs ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans — No 27,907 — Division E. — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte présenté par Peter Johnson, syndic provisoire des créanciers de cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
26 oct—26 31—nov 2

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—No 28,086—Division E—Mike Fritz vs ses créanciers—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire Mike Fritz soit, et est, par le présent, acceptée par la Cour, pour le bénéfice de ses créanciers et il est ordonné qu'une réunion des créanciers soit convoquée et tenue pardevant Ernest Commagère, notaire, en son bureau, No 1132 rue du Magasin, en cette ville, le MARDI, 26me jour de novembre 1889, à 11 heures A. M., afin de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, de nommer un syndic et de voter sur toutes matières qui pourront leur être soumises, et spécialement pour considérer l'application du dit pétitionnaire d'être déchargé de ses dettes et passif; et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues; et que E. J. Méral, Esq., notaire, soit nommé pour représenter les créanciers absents.

Nouvelle-Orléans, 3 octobre 1889.
(Signé) FRED. D. KING,
Juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, siégeant à la place de l'Hon. Albert Voorhies, juge de la dite Cour, Division E, maintenant absent en congé.

Pour copie conforme:
JAS D. RANKIN, Député-Greffier.
13oct—3f en 3mer

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de district pour la paroisse d'Orléans—No 27,907—Division E—Joseph Schneiderer vs ses créanciers—Ordre de Cour—Que la cession des biens faite par Joseph Schneiderer au bénéfice de ses créanciers soit acceptée par la Cour et les créanciers soient convoqués pardevant W. O. Hart, notaire en cette ville, commençant le 26 octobre 1889, et que E. J. Méral, Esq. soit nommé pour représenter les créanciers absents du dit insolvable, et que dans l'intervalle et jusqu'à nouvel ordre de la cour, toutes procédures judiciaires contre la personne et la propriété du dit insolvable soient suspendues.

Nouvelle-Orléans, Lne, 19 septembre 1889.
(Signé) FRED. D. KING,
Juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, siégeant à la place de l'Hon. Albert Voorhies, Juge de la dite Cour, Division E, maintenant absent en congé.

Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
20 sept—3f en 30 oct

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans—George D. Geddes vs ses créanciers—No 28,020—Division C—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire George D. Geddes soit et est acceptée par la Cour pour le bénéfice de ses créanciers, et il ordonné qu'une réunion des créanciers soit tenue et convoquée pardevant Omer Villeré, notaire public, à son bureau, No 39 rue Carondelet, en cette ville, le mardi, 30 octobre 1889, à 11 heures A. M. dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, élire un syndic, et de voter sur toutes mesures qui pourront leur être soumises; et que toutes procédures contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues; et que W. Y. Vance, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.

Nlle-Orléans, 27 septembre 1889.
(Signé) FRED. D. KING,
Juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E siégeant en place de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la dite Cour, Division C, maintenant absent sur congé.

Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
28sept—3f en 30 oct

ETAT DE LA LOUISIANE, COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans—Robert Luckner Jr vs ses créanciers—No 28,016—Division C—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire Robert Luckner Jr soit et est par le présent acceptée par la cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit tenue et convoquée pardevant George O. Préot, notaire, à son bureau, No 3 rue Carondelet, en cette ville, LUNDI, 28me jour d'octobre 1889, à 11 heures A. M. à l'effet de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, d'élire un syndic et de voter sur toutes mesures qui pourraient leur être soumises, et que C. B. Stafford, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire; et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues.

Nouvelle-Orléans, 26 septembre 1889.
(Signé) FRED. D. KING,
Juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, siégeant à la place de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la dite Cour, Division C, maintenant absent sur un congé.

Pour copie conforme.
JAS. D. RANKIN, Député greffier.
27 sept—3f en 30 oct

ETAT DE SITUATION DE LA COMPAGNIE D'ASSURANCES "HOME" DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Pour l'année finissant le 31 décembre 1888

ENCAISSEMENTS.		
Primes sur les risques d'incendie	$243,059 42	
Primes sur les risques de rivière	22,192 74	
Primes sur les risques de mer	4,155 01	
Primes non expirées de 1887	61,607 51	$[illegible]
Moins primes non expirées de 1888		61,126 35
		[illegible] 14
A AJOUTER.		
Escomptes et intérêt	$21,744 25	
Loyers	986	[illegible]
		[illegible]
DEBOURSES.		
Pertes par les incendies	$112,089 35	
Pertes sur les rivières	1,613 84	
Pertes par les mers	6,419 77	
Commissions et réassurances	75,124 24	
Taxes et dépenses	21,331 65	
Réservé pour pertes non ajustées	20,000	
Dividendes payés en juillet 1888	11,000	$247,810 29
Profits nets		[illegible]

La Compagnie possède l'actif suivant: 1888.

$167,000 Bons consolidés Oscar [illegible]	$167,010 00
Argent en banque	148,122 38
Billets à recevoir (Prêts et Collatéraux)	58,050 00
Propriétés foncières (Bâtisse et site de la Compagnie) (en 1887 $35,000)	35,000 00
10 Actions de la Banque Nationale Métropolitaine	1,000 00
Primes en voie de perception	46,[illegible]
Total	$[illegible]

Nous, soussignés, jurons solennellement que ce qui précède est un exposé correct [illegible] des livres de la dite Compagnie.

THOS. SEXTON, Président.
JNO. B. [illegible], Secrétaire.

Jas. Boyle, rapporteur, et Wm. T. Hardie et R. [illegible] de la Compagnie d'Assurances de Home, [illegible] par la loi, [illegible]

JOS. BAYLE, Rapporteur.
WM. T. HARDIE
E. BORLAND.

Fait et signé sous serment pardevant moi, en mon étude, 166 rue de la Commune, Nouvelle-Orléans, ce Vingt jour de janvier 1889.

JAMES FAHEY, Notaire.

Avis.

A. SIMON, le Cosmopolite, coin Dumaine et Dauphine—Abonnement à toutes les publications, distribution à domicile. [illegible]

VENTES A L'ENCAN

PAR HENRY STERN & CO

Vente sans réserve de bottes et souliers.

PAR HENRY STERN & CIE, encanteurs—Il sera vendu aujourd'hui, VENDREDI, 25 octobre 1889, à 11 heures a.m., dans leur salle à encan, No 86 rue du Canal—

Un grand assortiment choisi de bottes et souliers, reçus par les derniers arrivages des meilleures manufactures de la Nouvelle-Angleterre et Philadelphie, et adaptés pour le commerce de la ville et de la campagne.

Conditions—A la vente. 25 oct—1f

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

VENTE JUDICIAIRE.

Propriétés dans le troisième et le sixième district.

Succession de Jules Lapène.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, No 26,797.

PAR SPEAR & ESCOFFIER, Placide J. Spear, encanteur, bureau No 3 1/2 rue Carondelet—SAMEDI, 23 novembre 1889, à midi, il sera vendu à l'encan, à la Bourse des Encanteurs Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, en vertu d'un ordre de l'Hon. Fred D. King, juge de la Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, Division B, siégeant à la place de l'Hon. Thos. C. W. Ellis, juge de la dite Cour, Division A, absent par congé, en date du 14 octobre 1889, la propriété ci-après décrite, savoir:

1° Une moitié indivise de dix lots de terre situés dans le troisième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St-Antoine, Antonin, Hope et Law, désignés par les Nos 1 à 10 sur un plan dressé par John Schreiber, en date du 30 janvier 1836 et annexé à un acte [illegible]

2° Douze lots de terre dans le même district, dans l'îlet borné par les rues Bourbon, Union, Agriculture et Abondance, désignés par les Nos 11 à 22, sur un plan dressé par E. A. d'Hémécourt, en date du 5 février 1845, déposé au bureau du shérif de la paroisse d'Orléans, [illegible]

3° Vingt terrains dans le même district, carré d'îlet borné par les rues Bourbon, Union, Abondance et Tréserve, désignés par les numéros de 1 à 20, du carré No 1936, d'après un plan de A. Castaing, en date du 30 avril 1848 [illegible]

4° Neuf terrains dans le même district, carré d'îlet borné par les rues Union, Françoise, Tréserve et Abondance, [illegible]

5° Huit terrains dans le même district, carré d'îlet borné par les rues Bourbon, Union, Tréserve et Abondance, [illegible]

6° Un terrain, avec toutes les améliorations, situé dans le Sixième District de cette ville, carré d'îlet borné par l'avenue Napoléon et les rues Jena, Constance et Magasin, [illegible]

7° Un terrain dans le même district carré d'îlet borné par les rues Nouvelle, Dixième, Constance et Madison, [illegible]

8° Un terrain dans le même district carré d'îlet 139, borné par les rues Neuvième, Dixième, Jefferson et Camp, [illegible]

Conditions—Comptant; l'acquéreur assumera en outre le paiement des taxes de 1889 en sus du prix d'adjudication.

Les actes de vente pardevant James Fahey, notaire, aux frais des acquéreurs.
19 oct—19 26—2 9 16 23 nov

ANNONCE JUDICIAIRE.

Une maison en bois à deux étages avec deux corps de logis dans le Premier District.

Coin des rues Gravier et St-Jean.

Succession de Luke Mahoney.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.—No 5,978.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.—Placide J. Spear, encanteur—Bureau No 3 1/2 rue Carondelet—SAMEDI, 16 novembre 1889, à midi, il sera vendu à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, en vertu d'un ordre de l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, siégeant à la place de l'Hon. Albert Voorhies, juge de la dite Cour, Division E, absent en congé, en date du 9 octobre 1889.

Un lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville désigné par le No 28 dans l'îlet borné par les rues Gravier, Commune, St-Jean et Robertson, [illegible]

Les améliorations comprennent une maison en bois à deux étages avec double corps de logis, avec quelques huit chambres, [illegible]

Termes et conditions—Un tiers au plus comptant, la balance, s'il y en a, à un crédit de 1 et 2 ans représenté par des billets de l'acquéreur portant 8 pour cent d'intérêt du jour de la vente jusqu'à parfait paiement garantis par le lien du vendeur et hypothèque spéciale avec toutes les clauses usuelles sur la propriété vendue.

Acte de vente pardevant F. Zengel, notaire, aux frais de l'acquéreur.
13 oct—13 19 26—nov 2 9 16

PAR W. A. KERNAGHAN.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de John Lane.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—No 26,669.

PAR W. A. KERNAGHAN, Encanteur, successeur de U. B. Gizardey & Co—Bureau, No 5 rue Carondelet. SAMEDI, 23 novembre 1889, à midi, à la Bourse des encanteurs, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D., daté du 15 octobre 1889, la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

1° Un certain lot de terre, situé dans le Premier District de cette ville, [illegible]

2° Un certain lot de terre, situé dans le Premier District de cette ville, [illegible]

Termes—Comptant et l'acquéreur assumera les taxes dues et exigibles en 1889, en sus du prix d'adjudication. Les acquéreurs déposeront 10 pour cent du montant comptant, au moment de la vente.

Acte de ventes pardevant J. J. Woulfe, Esq., notaire, aux frais des acq. [illegible]
19 oct—19 26—nov 2 9 16 23

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Herman Dress.

No 26,018—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR W. A. KERNAGHAN, Encanteur—Successeur de U. B. Gizardey & Co—Bureau, No 5 rue Carondelet.—SAMEDI, 9 novembre 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'encan, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District, Division "B", pour la paroisse d'Orléans, siégeant à la place de l'Hon. Thos C. W. Ellis, juge de la dite Cour, Division "A", maintenant absent en congé, en date du 3 octobre 1889, et rendu dans l'affaire ci-dessus, la propriété ci-après décrite, savoir:

Les magasins et résidences en briques à deux étages avec magasin, désignés par les Nos 23 et 25 rue Toulouse, situés dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Toulouse, St-Louis, Chartres et Decatur. [illegible]

Les améliorations consistent en une bâtisse en briques à deux étages avec magasin sur le devant et bâtisses en briques à deux et trois étages dans le fond, convenable soit pour affaire ou résidence.

Conditions—Un tiers comptant, et le reste à un et deux ans, avec billets spécialement garantis par hypothèque et privilège du vendeur. [illegible]

Acte de vente pardevant Félix J. Dreyfous, notaire, aux frais de l'acquéreur.
9 oct—9 13 19 26—nov 2 9

VENTES A L'ENCAN

PAR ROBINSON & UNDERWOOD

ANNONCE JUDICIAIRE.

Maison désirable.

Succession de Christian Winter.

Cour Civile de District paroisse d'Orléans—No 16,611.

PAR ROBINSON & UNDERWOOD, W. C. H. Robinson, encanteur, bureau 164 rue de la Commune—SAMEDI, 23 novembre 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, 72 et 74, rue St-Charles, il sera vendu à l'encan, en vertu d'un arrêt de l'Honorable Fred D. King, juge de la Cour Civile de District paroisse d'Orléans, Division B, siégeant à la place de l'Hon. Albert Voorhies, juge de la dite Cour, Division E, actuellement en congé, arrêt daté du 16 octobre 1889, la propriété ci-après décrite, savoir:

La désirable maison-cottage double portant les Nos 418 et 420 rue Locust, entre l'avenue Jackson et la rue Philippa, carré d'îlet borné par la rue Franc, chaque côté ayant trois chambres, une cuisine, citerne, propriété à distance de la rue, située dans le voisinage immédiat de l'école McDonogh No 20, du marché Keller et d'une tour d'éclairage électrique, capable de donner de bons loyers. Le terrain mesurant 30 pieds de façade rue Locust, sur une profondeur de 136 pieds 6 pouces et 5 lignes, d'après un plan de C. F. Zimple, daté du 30 avril 1855.

Conditions—Une moitié ou davantage comptant, à l'option de l'acquéreur; le reste à un an de crédit avec intérêt de 8 pour cent par an à partir de la vente jusqu'à parfait paiement; billets garantis par hypothèque spéciale et lien du vendeur, avec toutes les autres clauses usuelles des actes de vente. L'acquéreur paiera les taxes dues et exigibles en 1889, et fera un dépôt de 10 pour cent au moment de l'adjudication.

L'acte de vente pardevant John Bendernagel, notaire.
19oct—19 26—nov2 9 16 23.

PAR W. I. HODGSON & FILS.

ANNONCE JUDICIAIRE.

UN JOLI COTTAGE COMME DEMEURE

No 661 rue Baronne, entre les rues Washington et Sixième.

Succession de Mme Ella E. Rice, décédée.

A l'encan. A crédit, longue échéance.

PAR W. I. HODGSON & FILS, W. I. Hodgson, Encanteur.—Bureau, No 12 rue Carondelet.—SAMEDI, 23 novembre 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, rue St-Charles, 72 et 74, près Gravier, Premier District de cette ville, en vertu d'un ordre du juge Fred. D. King, de la Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Division B, siégeant à la place de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la dite Cour, Division C, actuellement en congé, ordre daté du 17 octobre 1889, Dossier No 26,039, pour le compte de la succession de Mme Ella E. Rice, décédée, il sera vendu à l'encan:

La moitié indivise de l'intérêt dans un terrain, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Baronne, Carondelet, Sixième et avenue Washington, désigné comme le terrain No 4. Il mesure 16 pieds de façade rue Baronne, sur une profondeur de 130 pieds, le tout plus ou moins, entre lignes parallèles, mesure américaine, d'après un plan pour voir à l'endroit où se fera la criée.

Un nouveau cottage en bois couvert en ardoises, ayant 4 chambres, citerne, lieux d'aisances et caves. Il donne un loyer de $12 à $15 par mois. Il y a devant une galerie, un joli grillage sur la devanture et est en parfait état sous tous les rapports; un charmant home pour une petite famille. Chars passant devant et derrière, situé près d'un marché, d'écoles, etc.

Un concurrentement des parties intéressées, l'autre moitié indivise dans la même propriété sera vendue à la même heure et à la même place.

Conditions, à savoir: Un tiers au plus comptant au gré de l'acquéreur et le reste à un et deux ans avec 7 pour cent d'intérêt par an, à partir du jour de la vente avec toutes les clauses de garantie ordinaires; 10 pour cent au comptant sur les lieux; le vendeur payera les taxes de 1889. Acte de vente pardevant John Bendernagel, notaire, aux frais de l'acquéreur.
20 oct—20, 27,—nov 3, 10, 17, 23.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Lot de Terre de Valeur,

Au coin des rues Philip et Brainard.

Succession de Sarah L. Jore, décédée.

A l'encan, à un long crédit.

PAR W. I. HODGSON & FILS—W. I. Hodgson, Encanteur.—Bureau No 12 rue Carondelet—Le SAMEDI, 16 novembre 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, près Gravier, en vertu d'un ordre de l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, en date du 14 octobre 1889, Dossier No 26,444 pour le compte de la succession de Mme Sarah L. Jore, décédée, il sera vendu à l'encan:

Un lot de terre de valeur, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le quatrième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Brainard, Baronne, Philip et Jackson, désigné par le No H, lequel mesure 38 pieds, 9 pouces et 4 lignes de face à la rue Brainard, environ 31 pieds, 10 pouces et 7 lignes de largeur dans le fond, sur une profondeur de façade à la rue Philip de 100 pieds, 2 pouces et 7 lignes, et 100 pieds de l'autre côté, la ligne la plus rapprochée de la rue Jackson, le tout plus ou moins, conformément au plan qui sera sur le lieu de la vente.

Conditions:—Un tiers au plus comptant à l'option de l'acquéreur, et le reste à un et deux ans de crédit, avec 8 pour cent d'intérêt à partir du jour de la vente, ainsi que toutes les clauses de garantie ordinaires, 10 pour cent de dépôt devant être payé comptant sur les lieux. Les taxes pour 1889 sont payées par la succession.

Acte de vente pardevant W. R. Kerr, notaire, aux frais de l'acquéreur.
16oct—16 20 27—3 10 16 nov

ANNONCE JUDICIAIRE.

La charmante résidence No 95 rue Esplanade, entre Bourbon et Dauphine.

Le magasin en briques à trois étages, No 288 rue Decatur, entre Hôpital et Ursulines.

Cinq terrains de valeur sur les rues Tchoupitoulas et Water, entre Serapara et Première.

Succession de Domingo Feijo, décédé Dossier No 27,860.

A l'encan pour du comptant.

PAR W. I. HODGSON & FILS, W. I. Hodgson, encanteur—Bureau No 12 rue Carondelet.—SAMEDI, 9 novembre 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 St-Charles, près Gravier, par ordre et conformément à un ordre de l'Hon. Fred D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division "B", siégeant à la place du juge F. A. Monroe, de la même Cour, Division "C," maintenant absent en congé, en date du 4 octobre 1889, Dossier No 27,860, pour le compte de la succession de Domingo Feijo, décédé, il sera vendu—

Quatrième District.
Rues Tchoupitoulas et Water.

1° Deux certains lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Tchoupitoulas (anciennement Levée), Water, Serapara et Première, [illegible]

2° Un certain lot de terre, avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le même district et îlet que la propriété ci-dessus décrite, [illegible]

Les deux tiers d'intérêt indivis dans deux certains lots de terre, ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, [illegible]

Résidence rue Esplanade.

5° La charmante résidence de feu Domingo Feijo située au No 95 rue Esplanade entre Bourbon et Dauphine, dans l'îlet borné par la rue Barracks, troisième district de cette ville.

Consistant en une résidence en bois à deux étages avec mansardes couvertes en ardoises, ayant 16 ou 18 chambres subdivisées en salons, parloirs, bibliothèque, salle à manger, chambres à bain et à coucher, cuisine, offices, etc., convenable pour une grande famille et élégamment préparée et décorée dans l'intérieur, ayant gaz partout, devant de cheminées en marbre, etc., le tout en bon ordre et bien réparé et situé dans un voisinage charmant pour une résidence de famille.

Le terrain mesure à peu près 65 pieds 7 pouces de face à la rue Esplanade, sur une profondeur de 109 pieds 8 pouces et 7 lignes, entre lignes parallèles; [illegible] et peut être visitée avec une carte des encanteurs tous les jours, de 2 à 4 P. M.

Magasins rue Decatur.

6° Trois magasins en briques, avec une bâtisse en briques à trois étages dans le fond, connus par le No 288 rue Vieille-Levée ou Decatur, entre Ursulines et Hôpital, îlet borné par la rue Gallatin, Deuxième District de cette ville, [illegible]

Conditions—Comptant en passant les actes, 10 pour cent comptant comme dépôt sur les lieux.

Actes de vente pardevant B. F. Choate, notaire, et les taxes de 1889, à partir du jour de la vente, aux frais des acquéreurs.
9 oct—9 13 20 27—3 9 nov

VENTES A L'ENCAN.

PAR JAS P. GUINAULT.

Maison double rue des Champs-Elysées Nos 112 et 114. Le terrain mesure 44x127, situé dans un joli voisinage et près du Parc Washington.

PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteur.—Bureau: Bienville et Passage de la Bourse—SAMEDI, 26 octobre 1889, il sera vendu, à midi, à la Bourse des Encanteurs rue St-Charles, Nos 72 et 74, au plus offrant et dernier enchérisseur, la propriété suivante:

Un lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui en dépendent, situé dans le 3me District dans l'îlet compris entre les rues des Champs Elysées, François, Bourgogne et Rempart, mesurant 44 pieds de face à la rue des Champs-Elysées sur 127 pieds 10 pouces et 3 lignes de profondeur.

Les améliorations comprennent une résidence à deux corps de logis ayant plusieurs chambres, une autre bâtisse à étage attenant à la maison de quatre chambres, etc., etc., le tout couvert en ardoises—citerne, hydrant, lieux d'aisance, etc., etc.—le tout conformément au plan qui sera exposé à la Bourse.

Conditions—Une moitié ou davantage comptant et la balance à un an de crédit en un billet portant hypothèque et 8 pour cent d'intérêt par an du date jusqu'à parfait paiement avec toutes les clauses pénales d'usage.

Acte de vente pardevant M. C. Soniat, notaire. Un dépôt de 10 pour cent comptant sera requis de l'acquéreur, afin de garantir la vente.
6 oct—6 12 19 au 26

Propriétés dans le Troisième District.

Vente pour effectuer un partage.

No 27,510—Succession de Catherine Weitzel

PAR JAS P. GUINAULT, Encanteur.—Bureau: Bienville et Passage de la Bourse—SAMEDI, 2 novembre 1889, il sera vendu à midi, à la Bourse des Encanteurs, rue St-Charles Nos 72 et 74, en vertu d'un jugement rendu et signé le 25 septembre 1889, par Fred D. King, juge de la Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, Division B, siégeant à la place de l'Hon F. A. Monroe, juge de la dite cour, Division C, maintenant absent en congé.

Les propriétés suivantes, savoir:

1° Six lots de terre contigus situés dans le troisième district de cette ville, désignés par les Nos 34 à 39 inclusivement, dans l'îlet compris entre les rues Moreau, St-Claude, France et Manant; les lots 34, 35 et 36 seront vendus ensemble et mesurant 136 pieds de face à la rue France sur 81 pieds de profondeur, ensemble les bâtisses et améliorations qui en dépendent.

Les lots 37 et 38 sont vacants et mesurent chacun 46 pieds de face à la rue France sur 81 pieds de profondeur.

Le lot No 39 mesure 46 pieds de face à la rue France sur 81 pieds de profondeur; ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui en dépendent.

2° Une certaine portion de terre située dans le même district, dans l'îlet borné par les rues France, Lesseps, Bourgogne et Remparts, mesurant 219 pieds 8 pouces 6 lignes de face à la rue France sur une profondeur de 177 pieds 8 pouces; ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui en dépendent. Cette propriété est cultivée en jardin; les couches chaudes et les châssis sont compris dans la vente.

3° Cinq lots de terre vacants contigus désignés par les Nos 28 à 32, situés dans le même district, dans l'îlet compris entre les rues France, Manant, Bourgogne et Remparts, mesurant chacun 46 pieds 8 pouces 1 ligne de face à la rue France sur 81 pieds de profondeur.

4° Un lot de terre situé dans le même district, dans l'îlet borné par les rues France, Lesseps, Chartres et Royale, mesurant 31 pieds 7 pouces 2 lignes de face à la rue Lesseps sur 115 pieds de profondeur. Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui en dépendent.

Le tout conformément aux plans qui seront exposés à la Bourse.

Termes et conditions—Pour les couches chaudes et les chassis comptant.

Pour les propriétés foncières, un tiers ou plus comptant à l'option des acquéreurs et la balance à 1 et 2 ans de crédit en billets divisés par coupons à la convenance des héritiers, garantis par hypothèque et portant 8 pour cent d'intérêt de date avec toutes les clauses pénales d'usage.

Les acquéreurs paieront en sus du prix de vente les taxes pour l'année 1889.

Actes de vente pardevant A. et Félix Dreyfous, notaires. Un dépôt de 10 pour cent comptant sera exigé des acquéreurs sur le montant des adjudications.
28 sept—28—oct 5 12 19 26—nov 2

Compagnie d'Assurances de la Nile-Orléans.

CONFORMEMENT au règlement de sa charte la Compagnie d'Assurances de la Nouvelle-Orléans, publie l'état de situation suivant de ses affaires, du 1er janvier au 31 décembre 1888.

Primes d'incendie	$167,151 51	
Primes maritimes	2,722 25	
Primes de rivières	2,782 90	
		$172,662 67
Primes acquises de 1887		37,567 11
Total des primes		$221,230 78
Intérêt, loyers et courtages		216,460 84
		$367,691 68
A déduire—		
Primes non terminées pour 1888	$40,066 73	
Primes rembourseés sous annulation par la compagnie de polices sur des risques qui furent en [illegible] de l'Etat de la Louisiane, la compagnie ayant cessé d'assurer cette classe de risques	20,274 63	
Autres primes remboursées	7,092 78	
Réassurances	3,326 26	
		$83,754 39
Revenu net		$185,907 69
A déduire—		
Pertes de feu de 1888	$108,101 34	
Pertes maritimes de 1888	1,276 43	
Pertes de rivières de 1888	510 78	
Pertes payées pour 1888	$104,388 49	
Commissions	15,110 27	
Taxes et licences de l'Etat et de la ville	3,130 78	
Frais de cour et honoraires d'avocats	336 67	
Board of Underwriters, Salvage et Corps de Sauvetage	4,002 03	
Dépenses générales, salaires, intérêt et escompte	22,292 62	
Profits et pertes	3,684 17	
		$136,906 17
		$1,048 14
A quoi doit être ajouté: Pertes appartenant à l'année 1887 et payées pendant l'année 1888, savoir:		
Pertes de feu de 1877 payées en 1888	$44,046 62	
Pertes maritimes de 1887 payées en 1888	6,872 00	
Pertes de rivières de 1887 payées en 1888	21,475 30	
		$72,396 96
		$73,745 00
La compagnie possède l'actif suivant, au cours du marché, 31 décembre 1888:		
Argent dans les banques		$37,342 71
Primes en cours de collection		30 888 83
Bons de la ville de la Nile-Orléans, bons à primes consolidés à pour cent de l'Etat de la Louisiane, $125,664 20, St. Bernard Steam Fire Company, $100 00; Battalion Washington Artillery, $600 00		126,464 20
Metairie Cemetery Association and New Orleans Cotton Exchange		22,200 00
Billets hypothécaires, 1ère hypothèque sur propriétés foncières valant le double du montant		35,512 11
Prêts sur demande garantis par titres valables		38,563 67
Billets à recevoir pour primes		4,444 55
Propriétés foncières et meubles de bureau		79,244 55
Warrants de l'Etat		1,392 79
Débiteurs divers		634 85
		$356,136 67
Intérêt échu en 1888 sur billets hypothécaires et prêts		2,176 25
		$358,310 86
PASSIF.		
Obligations diverses, dividendes non réclamés	$1,166 75	
Pertes ajustées, payables en 1889	12,696 88	
Pertes non ajustées, payables en 1889	3,338 75	
		$17 042 38
Surplus net en vue des porteurs de polices		$341,268 60

L'état ci-dessus est une copie exacte et vraie des livres de la Compagnie.

(Signé) J. TUYES, Président.
(Signé) A. HINCKS, Secrétaire.

Fait et signé sous serment pardevant moi, ce 17e jour de janvier, 1889.

(Signé) JAS. FAHEY, Notaire.

DIRECTEURS.

W. G. Vincent,	E. Lorenzini,
E. J. Bobet,	E. Bunte,
C. T. Dugazon,	E. Préot,
D. Fatio,	Ad. Schreiber,
F. Gally,	G. E. Schmidt,
J. W. Hincks,	J. Tuyes.

26mar—1m

Avis.

Au numéro 200 de la rue Royale, entre Dumaine et St-Philippe, on peut voir, dans la vitrine de M. Dawson, une belle photographie de Mgr Perché, bien encadrée et de grande dimension; elle est en vente au prix de $5.
8 oct—8f

L'INDEPENDANCE BELGE,

Edition d'Outre-Mer,

Paraissant toutes les semaines et comprenant 10 PAGES DE TEXTE grand format.

La seule publication en langue française destinée spécialement à tous les pays d'Outre-Mer et donnant le Résumé hebdomadaire du mouvement politique, artistique, littéraire, scientifique, industriel et commercial du monde entier.

Tableau graphique des transactions commerciales sur toutes les places, cours, marchés, etc. —Correspondances spéciales de toutes les capitales, modes, variétés, etc.—Romans, feuilletons, anecdotes des premiers auteurs contemporains.

A chaque numéro est joint un supplément hebdomadaire de douze colonnes qui réunit la collaboration des nouvellistes, chroniqueurs et romanciers les plus en vogue.

PRIX D'ABONNEMENT:
Six Mois, 16 FRANCS. Douze Mois, 30 FRANCS.

EDITION QUOTIDIENNE

Le meilleur marché, le plus répandu et le mieux informé des grands journaux européens de langue française.

PRIX D'ABONNEMENT:
Trois Mois, FR. 15. Six Mois, FR. 30. Douze Mois, FR. 60.

CONDITIONS

Toute demande d'abonnement doit être accompagnée d'un mandat sur la poste ou autre à vue sur Bruxelles, Paris ou Londres. Les abonnements commencent le 1er ou le 16 de chaque mois.

Envoi gratuit de numéros spécimens à toute personne qui en adressera la demande écrite à l'Administration:

17, rue des Sables, Bruxelles.

On demande de bons agents.
6 sept—1f pr. m le dim.

VENTES A L'ENCAN.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS.

Ameublements de maison —ET— Effets mobiliers.

Succession du colonel Camille E. Girardey.

No 26,875.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS—Geo. G. Friedrichs, Encanteur—MERCREDI, 30 octobre 1889, à 10.30 heures A. M., à la résidence No 223 rue Bourbon, [illegible] Philippe sera vendu à l'encan, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. F. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, en date du 12 septembre 1889, et rendu dans la succession ci-dessus.

Tous les meubles de maison et effets mobiliers de la dite résidence, d'après un inventaire enregistré.

Conditions—Comptant avant livraison.
19 oct—19,26,30

Magnifique Cottage Queen Anne —ET— Terrains de choix pour bâtir Rue Marengo près l'avenue St-Charles —AUSSI— 25 actions de la Municipal Improvement Company.

Succession de Charles L. Voltz.
No 26,747—Cour Civile de District.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS—G. Friedrichs, encanteur—Bureau 178 rue [illegible]—SAMEDI, 9 novembre 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'encan, en vertu et conformément à un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté 8 octobre 1889 et rendu dans l'affaire de la succession ci-dessus:

1° Un élégant Cottage Queen Anne, bien construit, No 511 rue Marengo, dans l'îlet borné par les rues Constantinople, Baronne et Dryades, bâti en retrait de la banquette, ayant galeries devant et derrière, parloir, chambres à coucher, grande salle à manger, cuisine, chambre à bain, lieux d'aisance, "bay windows", citerne, etc. — aussi, un corps de logis séparé à deux étages, maintenant divisé en deux appartements au dessous et un grand au-dessus à la porte d'entrée pouvant maintenant être transformée pour servir de remise et d'écurie, et l'étage supérieur pouvant servir de chambres pour les domestiques. Le style de distribution moderne, construit avec des matériaux supérieurs et par d'habiles ouvriers, le confort et la solidité y sont combinés. Le terrain est vaste, mesurant 60 pieds de face à la rue Marengo sur 120 pieds de profondeur. Les alentours à meilleurs rapidement et attire journellement l'attraction. Les amateurs de bonnes résidences y trouvent de [illegible]. Vente positive.

2° Trois lots de terre de choix pour bâtir, coin nord-ouest des rues Marengo et Baronne, dans le même carré d'îlet et attenant à la propriété ci dessus décrite, mesurant chacun 30 pieds de face à la rue Marengo sur 120 pieds de profondeur et faisant face à la rue Baronne. A proximité de l'avenue St-Charles et faisant face à une des rues les plus larges et les plus désirables dans le bas du Sixième district; ces lots sont convenables soit pour spéculation ou amélioration.

3° Vingt-cinq (25) actions du fond capital de la Municipal Improvement Company de la Nouvelle-Orléans.

Conditions—Pour les actions comptant, et pour la propriété immobilière un tiers ou plus comptant à l'option des acquéreurs, le reste à 1 et 2 ans, pour billets spécialement garantis par liens du vendeurs, portant 8 pour cent d'intérêt par an, et toutes les clauses de garanties usuelles; un dépôt de 10 pour cent comptant sera requis.

Acte de vente pardevant Fred. Adolph, Esq., notaire public, aux frais des acquéreurs.
8oct—9 12 19 26—2 9 nov

PAR S. ONORATO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété d'encoignure de valeur dans le Premier District.

Maison à deux corps de logis rue Perdido.

Dans l'affaire de la succession de feu John Wagner.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.—Division B.—No 26,911.

Vente à l'encan avec des conditions faciles.

PAR S. ONORATO, encanteur—Bureau No 16 rue Bourbon.—SAMEDI, 23 novembre 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. Fred. D. King juge de la dite Cour, en date du 16 octobre, 1889, il sera vendu la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Poydras, Johnson, Perdido et Prieur, désigné comme le No 25 sur un certain plan de L. Bringier, voyer, en date du 20 avril 1839, le dit lot mesure, en pied anglais, 30 pieds 3 pouces de face à la rue Perdido sur une profondeur et façade à la rue Prieur de 120 pieds, entre lignes parallèle et formant l'encoignure des rues Perdido et Prieur.

Les améliorations consistent en une bâtisse en bois à un étage avec couverture en ardoises, et ayant le tout ensemble 4 chambres, et subdivisée en deux corps de logis, avec caves, lieux d'aisance, etc. Aussi, dans la portion du fond du lot, une maison en bois à un étage, face à la rue Prieur et ayant 4 chambres, allée de côté, une cave, lieux d'aisance, et autres dépendances.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, le restant 1 et 2 ans de crédit avec billets d'acquéreurs portant intérêt à raison de 8 pour cent par an à partir du jour de la vente jusqu'au paiement final. Les dits billets devront être garantis par hypothèque spéciale, privilège du vendeur sur la propriété vendue. L'acte de vente contiendra toutes les clauses usuelles de garanties, 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès, pour en forcer la collection.

Les améliorations seront assurées et la police transférée au porteur des dits billets. L'acquéreur paiera en sus du prix de son adjudication les taxes dues et exigibles en 1889.

Acte de vente pardevant Ben. Ory, notaire, aux frais de l'acquéreur.

Un dépôt de 10 pour cent comptant sera requis sur les lieux pour lier la vente.
19 oct—19 26—2 9 16 23 nov

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété désirable et vacante dans le 3me District.

Contenu d'un magasin de quincaillerie en bloc.—A l'encan.

Dans l'affaire de la succession de Annie Whelan, veuve en première noces de J. Thompson et en seconde noces de Stephen C. Nash.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division C—No 27,737.

PAR S. ONORATO, Encanteur—Bureau, No 16 rue Bourbon.—SAMEDI, 16 novembre 1889 à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. Fred. D. King, juge de la dite Cour, Division B, siégeant à la place de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la dite cour, Division C, maintenant en congé en date du 10 octobre 1889, il sera procédé à la vente de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre avec tous les droits, valeurs, servitudes, privilèges et dépendances qui y appartiennent, situé à Alger, maintenant cinquième district de cette ville, dans l'îlet numéro 41, qui est compris entre les avenues Pacifique et Eleonore et les rues Pelican et Alix, et les dits lots sont désignés par les Nos 11 et mesurent 31 pieds 7 pouces de face à l'Avenue Pacifique sur 123 pieds 8 pouces de profondeur entre lignes parallèles.

Et, le même jour, à 10 heures du matin, sur les lieux, rue Villeré, entre Séguin et Bouny, à Alger, dans le 5me district de cette ville, en vertu du même ordre, et dans la même affaire je vendrai en bloc le contenu du magasin renfermant un stock complet de quincaillerie, etc., détaillé dans l'inventaire enregistré.

Conditions—Pour la propriété foncière, comptant sur présentation du titre complet; pour le contenu du magasin, comptant sur les lieux.

Actes de vente pardevant André Dalicourt, notaire, No 31 rue Carondelet, aux frais de l'acquéreur, celui ci devant, en sus du prix d'adjudication, acquitter les taxes dues et exigibles en 1889. Un dépôt de 10 pour cent comptant devra être payé sur les lieux pour garantir la vente.
11 oct—11,12,19,26—nov2,9,16

PAR STEPHEN J. DERBES.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriétés de valeur dans le Troisième District.

Deux cottages doubles Nos 85 et 87 rue Mandeville.

Résidence No 431 rue Chartres.

Cottage double No 111 rue Espagne.

Succession de Cécile Theresson.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division C—No 27,391.

PAR STEPHEN J. DERBES, Encanteur—Bureau, 45 rue Royale.—SAMEDI, 23 novembre 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'encan, en vertu d'un ordre de vente de l'Hon. F. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, siégeant à la place de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la dite Cour, Division D, maintenant absent en congé. Le dit ordre est en date du 15 octobre 1889, la propriété ci-après décrite:

1° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Mandeville, Espagne, Royale et Dauphine, mesurant 30 pieds de face à la rue Mandeville sur une profondeur de 90 pieds, entre lignes parallèles. Les améliorations consistent en un cottage en bois double avec quatre chambres, deux cuisines, deux caves, etc.

2° Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et touchant à la propriété ci-dessus et connu par le No 87 rue Espagne, mesurant aussi 30 pieds de face sur une profondeur de 60 pieds.

Les améliorations consistent en un cottage en bois couvert en ardoises avec cinq chambres, deux cuisines, deux caves, etc.

3° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le même district, désigné comme le No 5 dans l'îlet borné par les rues Mandeville, Casacalvo ou Royale et Moreau ou Chartres; lequel lot mesure, conformément à un plan fait par A. Castaing, le 12 janvier 1859, déposé en l'étude d'Amédée Ducatel, notaire, sous le No 22, Livre de Plans No 3, au pied américain, 36 pieds 4 pouces de face à la rue Moreau, sur une profondeur de 93 pieds 8 pouces entre lignes parallèles.

Les améliorations consistent en un cottage en bois couvert en ardoises, No 431 rue Chartres, ayant trois chambres, deux cabinets, mansarde et une cuisine en bois couverte en ardoises dans le fond ayant deux chambres, deux caves, etc.

4° Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le même district et dans l'îlet borné par les rues Espagne, Washington, Craps et Remparts, faisant partie d'un lot désigné par le No 240, mesurant 30 pieds de face rue Espagne sur une profondeur de 60 pieds.

Les améliorations consistent en un cottage double connu par le No 111 rue Espagne.

Conditions—Comptant.

Un dépôt de 10 pour cent sera requis au moment de l'adjudication. Actes de vente pardevant Alphonse Barnett, notaire, aux frais de l'acquéreur.
19 oct—19 26—nov 2 9 16 23

Succession de [illegible] Attenberger.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 27,[illegible]—Division E. Attendu que Dominick Attenberger a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Suzanne Attenberger, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
13 oct—13 17 20

L'Abeille de [illegible]
Bureau : No [illegible]
NOUVE[illegible]
VENDREDI, [illegible]

CHE[illegible]

[illegible]

Queen and [illegible]

[illegible]

Mandeville, [illegible]

LE STEAMER [illegible]

EXPOSITION DE [illegible]
COMPAGN[illegible]

[illegible]

FEUI[illegible]

No 19.

Deux [illegible]
DE C[illegible]

V. VATTIER [illegible]

[illegible]